

Image not found or type unknown



réindexation pension alimentaire

Par **cisou**, le **24/03/2010** à **22:16**

bonjour, je suis séparé depuis 1998 suite à une décision de justice je dois verser une pension alimentaire pour mes deux fils. Je n'ai jamais fait de réindexation de la pension. En janvier 2010 mon ex ma écrit en recommandé et a exigé la réindexation j'ai pu lire différents articles concernant ce sujet mais ne sait si l'antériorité des cinq ans est 4 ans plus l'année en cours ou 5 ans pleins.

Comment doit on faire si les calculs de réindexation fait par le biais du site du service public ne sont pas acceptés par l'autre partie.

je vous remercie d'avance pour votre réponse